

rappel au Règlement de la part du député de Trinity n'est nullement motivé.

L'hon. M. Rowe: C'est affaire d'opinion.

M. Green: Le représentant de Dufferin-Simcoe y voit une simple affaire d'opinion. Ce qui donne son importance à cette question, ce sont les magnifiques perspectives de mise en valeur que présente la région sise au nord de Schefferville. M. Durrell a dit au comité qu'on a découvert un gîte de minerai de fer se prolongeant en direction nord-ouest jusqu'à la baie d'Ungava et que, à l'est mais suivant une ligne parallèle, on a découvert un gîte de bas métaux.

D'autres entreprises effectuent des travaux d'exploration dans la région. Les journaux nous apprennent, il y a quatre jours à peine, que la société Lake Shore et des entreprises associées songeaient à établir un programme d'exploration pour cette partie du Québec septentrional. Alors que ce bill était à l'étude au Sénat, l'honorable M. Power disait ceci, que je tire du compte rendu du Sénat:

Peut-être une ligne de chemin de fer à cet endroit ne serait pas rentable à l'heure actuelle, mais cette partie du Canada prend un tel essor que rien n'en empêche l'aménagement sans tarder.

La région au nord de Schefferville pourrait bien devenir l'une des plus importantes régions minières du pays. Si l'*Iron Ore Company*, dont la direction est à Cleveland (Ohio), a une emprise ferroviaire jusqu'à ses gisements de minerai de fer et a le droit, d'ici 10 ans, de prolonger n'importe quand ses installations, je dis qu'elle sera en mesure d'étrangler tout concurrent possible au nord de Schefferville.

Il ne faudrait pas lui accorder ce droit, pas plus que pour cinq ans, en tout cas. Personne ne s'oppose à ce qu'on lui accorde ce prolongement de temps. Je ne dis pas qu'elle empêcherait que d'autres entreprises n'exploitent du minerai de fer dans le nord, car elle serait heureuse que son chemin de fer ait du matériel à transporter (et j'espère que c'est ce qui arrivera); mais pourquoi le Parlement devrait-il lui donner carte blanche pour une période de dix ans?

Il n'est nullement justifié d'accorder un délai de cette durée. On a dit au comité que j'essayais de forcer la compagnie à entreprendre immédiatement la construction mais il n'en était rien. Tout ce que je dis, c'est que, si elle obtient un délai de cinq ans, elle aura obtenu un délai de 15 ans pour aménager cette ligne. Si, vers la fin de ce délai, elle manifeste l'intention d'entreprendre les travaux et de terminer ce prolongement du réseau, elle n'aura aucune difficulté à en obtenir l'autorisation du Parlement. Entre-temps, les autres personnes qui effectuent dans la région des travaux d'expansion n'au-

ront pas à faire des courbettes à la société *Iron Ore Company of Canada* pour être certains de pouvoir acheminer leur minerai.

Il ne faudrait pas oublier, je pense, que cette *Iron Ore Company of Canada* ne transforme pas son minerai. Elle se contente de l'extraire du sol canadien pour l'expédier à l'étranger. Je m'en suis informé auprès de M. Durrell. Je voudrais citer les questions et les réponses qu'on trouve à la page 26. Les voici:

D. Quelle est votre production globale pour cette année?

R. Pour 1956, 12 millions de tonnes. Nous espérons produire cette quantité, mais c'est problématique. Cela dépend de trop d'autres éléments.

D. Sur 12 millions de tonnes, de 8 à 9 millions iront aux États-Unis?

R. Oui. Nous importons aussi beaucoup de minerai des États-Unis. A l'heure actuelle, la *Steel Company of Canada* a un intérêt dans une mine des États-Unis d'où elle fait venir beaucoup de minerai.

Auparavant, M. Durrell avait dit qu'ils vendraient probablement deux millions de tonnes en Europe cette année, et un ou deux millions de tonnes au Canada. J'ai ensuite posé les questions suivantes:

D. Le minerai que vend votre compagnie est-il raffiné à un degré quelconque?

R. Nous ne vendons que du minerai brut.

D. Êtes-vous marchands de minerai de fer brut?

R. C'est exact.

Si cette société traitait le minerai au Canada, sa demande tendant à une prolongation de dix ans aurait plus de sens, mais elle ne l'y traite pas. Elle ne fait que l'extraire, pour l'expédier ailleurs, et les Canadiens rachètent ensuite aux États-Unis une partie du minerai sous forme d'acier. Je dirai donc que le comité ferait preuve de perspicacité en modifiant le projet de loi de façon à prévoir une prolongation de cinq ans au lieu de dix; je propose donc:

que l'article 1 soit modifié en remplaçant le mot "dix", qui figure à la ligne 10 du bill, par le mot "cinq".

M. Carrick: Monsieur le président, j'irai droit au but, en parlant immédiatement de la durée envisagée. Il me semble que le comité devrait étudier la question en s'inspirant des témoignages déposés au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. M. Durrell, vice-président de la société, a déclaré qu'il faudrait au moins trois ans à la société pour décider si l'on avait constaté la présence de quantités suffisantes de minerai pour justifier l'aménagement de la ligne de chemin de fer, et qu'il en faudrait encore six pour aménager celle-ci. Le terrain y est extrêmement difficile, au nord de Schefferville jusqu'à la baie d'Ungava. Si les députés veulent bien se montrer indulgents, je citerai ces observations de M. Durrell sur ces points. Immédiatement après le